

Convocation du 23 janvier 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2012

=====

Le trente janvier deux mil douze, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMERCIER René, Maire.

Présents : MM. LEMERCIER René, NOEL Nelly, BELHOMME Jérôme, GUILLERME Francis, UNDREINER Brigitte, DUREL Claude, TRIPEY Franck, MAUGER Martine, ETASSE Nicole.

Absents excusés : MM. GUILLERME Pascal, AUBER Corinne.

Secrétaire : MME. MAUGER Martine.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Nombre de Présents : 09

Nombre de Votants : 09

L'Assemblée approuve le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2011.

ETUDE DEVIS FOURNITURE ET POSE PORTAIL ET PORTILLON DU CIMETIERE (N°01/2012)

Dans sa dernière séance, l'Assemblée avait demandé des compléments d'informations sur une proposition ainsi que l'établissement d'un devis supplémentaire.

Aujourd'hui Monsieur le Maire apporte les précisions sollicitées et présente trois propositions concernant la fourniture et la pose d'un portail et d'un portillon au Cimetière communal.

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre de la Sarl Constructions Métalliques Quoniam de Valognes, pour un montant de 2.568,00 €uros H.T. ;
- Précise que ces dépenses seront inscrites à l'Article 21316 du Budget Communal de l'Exercice 2012.

ACQUISITION PANNEAUX ELECTORAUX (N°02/2012)

Dans la perspective des Elections qui se dérouleront en 2012, Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient d'acquérir des panneaux électoraux supplémentaires.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acheter ce matériel auprès de la Société ADEQUAT pour un montant T.T.C. de 1.212,98 €uros ;
- Précise que cette dépense sera inscrite à l'article 2188 du Budget Communal 2012.

MUR DE SOUTÈNEMENT PANNEAUX ELECTORAUX (N°03/2012)

Afin de maintenir les panneaux électoraux mis en place au niveau du parking de la Mairie lors d'élections, il s'est avéré nécessaire de créer un petit mur de soutènement. Aussi, l'Assemblée, depuis quelque temps, avait engagé une réflexion sur ce projet.

Aujourd'hui, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acheter les fournitures nécessaires à la réalisation dudit muret auprès des Etablissements Thiebot pour un coût TTC de 2.617,02 €uros, d'une part ;
- et d'autre part, décide de confier l'exécution de ce travail à l'Auto-Entrepreneur Chuquet Emmanuel, pour un montant TTC de 1.092,00 €uros ;
- Dit que les dépenses liées à cette opération seront inscrites à l'article 2138 du Budget Communal 2012.

PETITS TRAVAUX INTERIEUR EGLISE (N°04/2012)

La Chapelle de Saint Germain des Vaux va être transformée en un lieu d'exposition. Aussi, la Commune en accord avec Monsieur le Curé, a décidé de faire don d'un Autel pour l'Eglise de Branville Hague.

Monsieur le Maire fait savoir que quelques menus travaux de restauration de ce mobilier sont à envisager d'une part ; et d'autre part, qu'il convient de remplacer un vitrage de couleur à l'intérieur de l'Eglise. Des devis ont été sollicités, et l'Assemblée est invitée à en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de la Société Bonnemains Frères pour un coût de 609,96 €uros TTC ;
- Dit que cette dépense sera prélevée sur le Budget Communal 2012.

REFECTION TOITURE LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE (N°05/ 2012)

Au vu des nombreuses infiltrations et de la désolidarisation de pierres constatées au niveau de la toiture du logement de l'Ancien Presbytère, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'envisager la réfection de ladite toiture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture du logement de l'Ancien Presbytère, comprenant le logement principal, la partie cuisine et le cellier-garage ;

- Décide de lancer une étude sur les travaux à réaliser, et charge Monsieur le Maire de procéder à la constitution du dossier de consultation ;

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sous forme de la procédure adaptée ;

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal de l'Exercice 2012 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

SUPPRESSION D'UN ARRÊT BUS SUR LA COMMUNE (N°06/2012)

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion qui s'est tenue le 03 janvier dernier à la Communauté de Communes de la Hague, entre des Représentants du Conseil Général et les Communes concernées, au cours de laquelle il a été présenté le projet de réduction du nombre d'arrêt de bus scolaires circuit collégien.

En ce qui concerne Branville Hague, sur les deux arrêts existants, il est envisagé la suppression de l'un d'eux. Lors de cette rencontre, Monsieur le Maire a fait part de son désaccord pour motif :

- de sécurité entre les deux abris existants, à savoir : 650 mètres de route sans bas-côtés, sans trottoirs, voie peu large, et circulation soutenue aux heures de ramassage scolaire. De plus, quelques enfants du primaire empruntent le transport scolaire, et la substitution d'un arrêt entraînerait un regroupement d'environ vingt enfants au même point de ramassage, ce qui pourrait engendrer des accidents dans ces endroits exigus.

Entendu cet exposé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Exprime son désaccord avec le projet présenté ;

- Approuve et entérine la décision de Monsieur le Maire de refuser la suppression d'un arrêt de bus sur la Commune de Branville Hague.

REPAS DES AINÉS : CHOIX DU TRAITEUR (N°07/2012)

Le repas des Aînés se déroulera le Dimanche 11 mars prochain à la salle de convivialité. Dans cette perspective, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée des devis sollicités auprès de différents traiteurs pour la confection du menu.

Après examen, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de la Boucherie Charcuterie Pascal RATEL pour un menu à 42,50 €uros par personne, sachant qu'environ une vingtaine de convives participeront à ce repas ;

- Ajoute que cette dépense sera inscrite au budget communal 2012 Article 6232.

DEVENIR LOGEMENT ANCIENNE ECOLE (N°08/2012)

Par délibération en date du 08 août 2008, la Commune consentait à louer le logement de l'ancienne école à Monsieur CHUQUET et Madame TRAVERT.

Par courrier en date du 13 janvier dernier les locataires ont demandé à diminuer le préavis, souhaitant quitter le logement au 1^{er} février 2012 afin de profiter d'une opportunité de location sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de ramener le préavis à quinze jours ; et en conséquence approuve la libération dudit logement à la date du 1^{er} février 2012 ;

- Autorise le remboursement de la caution de 390,00 €uros versée lors de l'entrée dans l'immeuble, si l'état des lieux le justifie.

- Précise que dans l'immédiat ce logement restera vacant, et décide de mener une réflexion sur son devenir considérant l'état de vétusté.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

. L'Assemblée charge Monsieur le Maire de solliciter des devis pour la fourniture d'un véhicule en remplacement de celui existant devenu trop usagé. Le choix se portera sur un véhicule société d'occasion de type Berlingot – Partner – Kangoo, équipé d'un crochet de remorque, de sa carte grise et d'une garantie d'un an, avec reprise de l'ancien véhicule.

. Dans un souci de sécurité, il sera implanté un panneau « Cédez le passage » au carrefour situé entre la rue du Lavoir et la rue de l'Eglise pour donner priorité à la route du Bourg.

Le Maire,
René LEMERCIER.